

développement puissent tenir leurs engagements;

13. sont convaincus que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est l'occasion rêvée de s'entendre sur la transmission de techniques favorables à l'environnement et l'injection de capitaux supplémentaires visant à permettre aux pays en voie de développement d'intégrer la question environnementale à leurs projets et objectifs de développement;

14. soulignent la nécessité de promouvoir la recherche et le développement scientifiques et technologiques afin de soutenir les capacités nationales et régionales de gestion des technologies assurant un développement durable; réaffirment la nécessité de réaliser des travaux de recherche à l'échelle mondiale et sectorielle afin de repérer les obstacles qui nuisent au développement et au transfert du savoir; estiment que, dans ces domaines, les bases institutionnelles et organisationnelles et les systèmes d'information scientifique et technologique doivent être améliorés; et proposent la création d'un fonds international conçu pour donner aux pays en voie de développement l'accès au transfert de techniques favorables à l'environnement et raffermir leur capacité endogène;

15. estiment essentiel de mettre sur pied des structures de formation des ressources humaines en mettant l'accent sur les